



RCS : MEAUX

Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 02184

Numéro SIREN : 538 460 775

Nom ou dénomination : HOLDING PATRICE PAGNY

Ce dépôt a été enregistré le 18/11/2016 sous le numéro de dépôt 8645

MB 2184.

18 NOV. 2016

8645.

HOLDING PATRICE PAGNY

Parc Faraday – 1 avenue Christian Doppler
77700 SERRIS

- = -

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL HOLDING PATRICE PAGNY
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE.**

RECULE
18 NOV. 2016
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX
N° de Répertoire :

SARL HOLDING PATRICE PAGNY

Parc Faraday – 1 avenue Christian Doppler
77700 SERRIS

Aux associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 7 novembre 2016 et dans le cadre de la transformation de la SARL HOLDING PATRICE PAGNY dont le siège social est situé – Parc Faraday, 1 avenue Christian Doppler 77700 SERRIS - en Société par Actions Simplifiée, et en application des articles L224-3 et L223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur :

- Notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social ;
- Les avantages particuliers stipulés dans les résolutions proposées à l'assemblée ;
- Le montant des capitaux propres au moins égal au capital social ;
- La situation de votre société.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires d'après la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission pour contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés, à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social et à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2015 et la date de notre rapport.

Nous avons effectué nos diligences au regard des comptes annuels clos au 31 décembre 2015 et de la situation réalisée au 30 septembre 2016.

La valeur des biens composant l'actif social n'appelle pas de commentaire de notre part.

Par ailleurs, sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Dans la cadre de la transformation envisagée, la situation de la société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Champs-sur-Marne,
Le 8 novembre 2016

Le Commissaire à la Transformation

Jean François PERON

